

MAIRIE DE Versonnex
01210

Délibération n° : D2026004026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 21 avril 2026
Votes exprimés : 17

Séance du 27 avril 2026

Le 27 avril 2026 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Versonnex, s'est réuni en session ordinaire en présentiel, sous la Présidence de M. Pierre MADER, Maire,

PRESENTS : MADER Pierre, ROTH Donata, DEVISCOURT Daniel, ROBERT Sophie, MOLINARD Jean-Luc, DUCROS Martine, STEINMANN Pascale, PORTEILLA FOURNIER Dominique, VERNIZEAU Sylvie, BIRNER Michael, AKOUDAD Mohamed, VAN SCHOORS Magali, DRUET Marie-Eve, BROYER Nathalie

PROCURATIONS : DUBOUT Jacques donne procuration à BIRNER Michael, VALENTIN Pierre donne procuration à ROBERT Sophie, HENRY Antoine donne procuration à ROTH Donata

ABSENT : HOLMQUIST Ted

Secrétaire de séance : DEVISCOURT Daniel

OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1) – Budget principal : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

VU l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique, des taux des contributions et des produits afférents,

M. Le Maire ne participe pas au vote. Mme Martine DUCROS, expose et propose au conseil municipal,

D'APPROUVER les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du compte financier Unique 2025 dressés par le Comptable comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de **348 074,16 €**
- Un excédent d'investissement de **277 140,91 €**

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

- En dépenses d'investissement de **181 951,56 €**
- En recettes d'investissement de **111 475,00 €**

CONSIDERANT la régularité des opérations, après s'être assuré que l'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués par le comptable supérieur portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Sur le rapport présenté par Madame Martine DUCROS adjointe au Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le compte financier unique dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

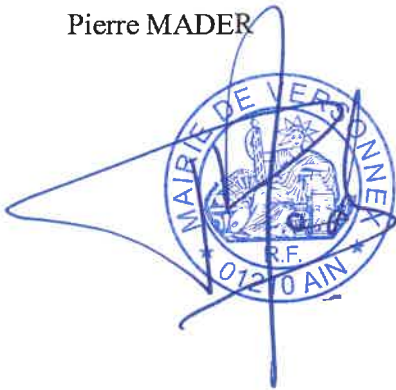
Pour extrait conforme,

M. Le Maire

Pierre MADER

Secrétaire de séance

Daniel DEVISCOURT



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Daniel Deviscourt', written over a horizontal line.

**Rendu exécutoire
Le 29 avril 2026
Publié
Le 29 avril 2026**